

UN ENTRETIEN AVEC...



Philippe Paillet

Président de la Fédération des Centres de Gestion Agréés

LPC : Monsieur Philippe Paillet vous êtes depuis quelques mois maintenant Président de la Fédération des Centres de Gestion Agréés, pouvez vous en quelques mots nous rappeler le rôle et les objectifs de la FCGA ?

Philippe Paillet : La FCGA forme le réseau d'information et d'assistance aux petites entreprises le plus dense du territoire national et capitalise une expertise économique et sociale unique de la TPE. Elle dispose d'outils d'observation et d'analyse particulièrement fiables qui alimentent régulièrement une base de données statistiques sans équivalent. De plus, La FCGA offre à ses membres - les CGA adhérents - une riche panoplie de services et prestations :

- des actions de formation ciblées
- une information économique pointue
- un appui juridique qualifié
- un réseau Intranet efficace
- et des réunions thématiques annuelles...

LPC : Vous insistez particulièrement sur les services et les outils dont dispose aujourd'hui la FCGA, mais finalement l'origine des Centres de gestions n'est il pas purement fiscale ?

Philippe Paillet : Il est vrai qu'institués par la loi du 27 décembre 1974, les centres de gestion agréés {CGA} sont des structures associatives de proximité dont la vocation première est d'apporter une assistance à la gestion et une sécurité fiscale à leurs membres.

Il convient d'ailleurs de rappeler que les entreprises individuelles adhérentes d'un CGA bénéficient d'avantages fiscaux significatifs tel que :

- un abattement sur le bénéfice imposable pour les entreprises imposées selon le régime du bénéfice réel (normal ou simplifié) ;

- une déduction intégrale du salaire versé au conjoint pour les couples mariés sous le régime de la communauté des biens ;
- et une amnistie fiscale en cas d'omissions dans les déclarations (pour les insuffisances signalées dans les 3 mois qui suivent la date d'adhésion à un CGA).

Cependant, au-delà de la recherche de ses avantages fiscaux importants, nous avons depuis l'origine de notre Fédération cherché à apporter des services personnalisés de plus en plus vastes à chacun des adhérents de nos centres de gestion.

Il existe ainsi aujourd'hui une panoplie de services qui porte pour les adhérents sur :

- **l'établissement d'un Dossier de gestion** : chaque année, le CGA remet un dossier de gestion complet à chaque adhérent. Ce document personnel et confidentiel comprend les indicateurs économiques qui caractérisent la situation financière de l'entreprise. Un commentaire personnalisé des comptes annuels met en évidence ses points forts et ses points faibles.
- **la collecte et l'analyse de Statistiques professionnelles** : elles permettent aux adhérents de comparer leurs performances à celles des autres entreprises de leur région qui évoluent dans le même secteur d'activité et qui dégagent un chiffre d'affaires similaire.
- **la mise en place d'un Observatoire économique** : tous les trimestres le CGA communique aux adhérents qui participent à l'Observatoire économique des données chiffrées qui leur permettent de suivre l'évolution de leur entreprise par rapport à la concurrence locale.

LPC : Chaque année, la Fédération des Centres de Gestion publie une enquête nationale. Quels sont les principaux thèmes de cette enquête et quel regard portez vous aujourd'hui sur le monde la TPE ?

Philippe Paillet : Chaque année la FCGA publie une grande enquête statistique sur la situation économique des TPE. Assortie de commentaires et d'analyses, cette étude offre une vision complète de la physionomie des TPE françaises à travers de nombreux indicateurs (à la fois quantitatifs et qualitatifs) : effectif salarié, zone d'implantation, types d'investissements, préoccupations des dirigeants, transmission de l'entreprise, nouvelles technologies... Elle est une référence essentielle pour l'analyse de l'environnement des petites entreprises.

On ne soulignera jamais assez le rôle vital des 2.200.000 petites entreprises dans la croissance positive de notre économie ! Artisanales, commerciales ou prestataires de services, elles emploient près d'un million de personnes et représentent aussi un formidable réservoir de nouveaux emplois. Le monde politique et l'administration française en ont pris conscience et la petite entreprise doit obtenir leur plein soutien pour amplifier cette dynamique. Mais au-delà de ces chiffres, il faut souligner la contribution exceptionnelle de ces entreprises à l'équilibre des territoires et à la vie sociale. Dans la plupart des villages comme dans de nombreux quartiers urbains, ce sont bien souvent des entreprises artisanales ou des commerces indépendants qui constituent les derniers foyers d'animation.

LPC : Quels sont, selon vous, les grands défis auxquels doivent se préparer les petites entreprises ?

Philippe Paillet : Je tiens d'abord à rappeler que, ces dernières années, les petites entreprises ont démontré leur extraordinaire capacité d'adaptation. Elles ont su relever avec talent de nombreux défis : appropriation de l'outil informatique, passage à l'euro, saisie des opportunités du e-commerce, nouvelles technologies de communication, formation à distance... Demain, dans un

environnement toujours plus concurrentiel, les entrepreneurs devront redoubler d'efforts pour développer leurs marchés. Ils devront notamment faire preuve d'innovation commerciale pour séduire les consommateurs, rechercher des solutions communes à leurs problématiques individuelles par la mutualisation des moyens et s'engager dans des procédures de certification de la qualité de leurs produits et services.

C'est naturellement notre rôle d'être à leurs cotés pour les aider à mieux anticiper ces évolutions. Chaque année, par l'intermédiaire d'un grand rendez vous annuel nous échangeons sur ces transformations.

LPC : Vous évoquez vos Journées Nationales, pouvez vous nous en rappeler les caractéristiques principales ?

Les Journées Nationales sont l'événement phare de la vie fédérale depuis 25 ans. Chaque année, la FCGA organise deux journées de réflexion et de débats qui rassemblent plus de 500 congressistes (élus et collaborateurs de CGA, experts-comptables, observateurs de la petite entreprise, responsables consulaires, organismes partenaires de la FCGA...). Le Ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat s'associe traditionnellement à cet événement en réservant une intervention aux congressistes.

Ce rendez-vous annuel est l'occasion, pour tous les participants, de prendre le temps nécessaire à l'identification et la compréhension des grandes mutations économiques, technologiques, commerciales et culturelles qui modifient en profondeur l'environnement de la petite entreprise. Des spécialistes reconnus de la petite entreprise, du marketing ou des nouvelles technologies... interviennent autour de tables rondes thématiques ou lors d'ateliers pratiques interactifs et répondent aux questions des participants.

Les Journées Nationales constituent également le moment idéal pour valoriser et mutualiser les "bonnes pratiques", testées avec succès dans certains CGA (techniques de formation, optimisation de l'outil informatique, nouvelles technologies, partenariats locaux...). Par ailleurs, les Journées Nationales favorisent la confrontation des expériences individuelles, les échanges d'informations et renforcent la "culture de réseau" des CGA. Les commissions de travail de la FCGA profitent enfin de cette occasion pour dresser le bilan des actions entreprises et rendre compte des conclusions de leurs travaux annuels.

LPC : La FCGA a t-elle également une action de lobbying auprès des pouvoirs publics ?

La FCGA est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et contribue activement aux réflexions destinées à améliorer l'environnement fiscal, économique et social des entreprises individuelles. Elle valorise l'action locale des CGA et défend leurs intérêts au niveau national.

Nous sommes de plus en plus sollicités, à ce titre, par les pouvoirs publics et les autres organismes partenaires des entrepreneurs. C'est parce qu'elle est profondément convaincue de la nécessaire addition des compétences et des énergies autour de l'objectif commun d'optimisation de la qualité de services fournis aux petites entreprises que la FCGA a multiplié ces dernières années les signatures de conventions et de partenariats.

A ce titre bien sûr, nous veillons à la qualité de nos liens avec la profession comptable libérale, les experts comptables, qui sont des partenaires privilégiés.

LPC : Sur un plan pratique, pouvez vous nous indiquer le mode de fonctionnement de la FCGA ?

La FCGA est pilotée par un conseil d'administration composé de 24 membres élus qui représentent les CGA adhérents. Cette assemblée désigne le président de la FCGA pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Elle procède aussi à l'élection des membres du bureau dont la mission consiste à mettre en œuvre, aux côtés du président, le programme d'action de l'institution.

Sur un plan pratique, l'organisation de l'action fédérale s'articule autour de 7 commissions de travail chargées de réaliser une double mission de diagnostic et de recommandations dans leurs domaines de compétences respectifs : études économiques, études juridiques, formation, nouvelles technologies, finances, communication, détection/prévention. Concrètement, chaque commission est composée d'une équipe de praticiens de la petite entreprise issus des CGA et dont l'expertise participe directement à la mise en œuvre de l'action fédérale.

LPC : On constate actuellement un regain de tension entre les principaux syndicats d'experts-comptables et les Centres de gestion Habilités, qu'elle est votre position et votre regard sur cette « crise » ?

A priori les difficultés d'intégration des Associations de Gestion Agréées à l'Ordre des Experts-Comptables se sont révélées. Les principaux syndicats de la profession s'en sont déjà faits l'écho. A mon sens, la réponse à votre question leur appartient.